

## FORMULAIRE D'ENREGISTREMENT D'UN CHIEN AU REGISTRE DES CHIENS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANGÈLE-DE-MONNOIR

(Veuillez remplir un formulaire par chien)

Section 1 – Propriétaire ou gardien du chien

Nom et prénom :	
Téléphone : Cellulaire : Courriel :	
Êtes-vous le propriétaire du chien ? □ Oui □ Non	
Section 2 – Identification du chien  Inscrire l'endroit principal où vit le chien (maison, garderie, ferme, autres):	
Nom du chien :	
Race ou type de chien : Sexe : ☐ Femelle	□ Mâle
Couleur Poids: ☐ Moins de 20 l	
Signes distinctifs permettant de le reconnaître (ex. poils frisés, oreille pointue, tache sur le corps):	
Photo jointe:   Oui, faire parvenir la photo au bureau municipal ou par courriel à l'adresse suivante : info@sainte-angele-de-monnoir.ca	□ Non
Provenance du chien (particulier, animalerie, éleveur, vétérinaire, refuge, SPCA), inscrire nom et la ville :	
Est-ce que votre chien a déjà été enregistré dans une autre ville ou municipalité? Si oui, dans quelle ville ou municipalité :	
Stérilisation :   Oui, inscrire le mois, l'année :	□ Non
Micropuçage : □ Oui, inscrire le numéro de la puce :	□ Non
Date de la dernière vaccination pour la rage, inscrire le mois, l'année :	
Contre-indication médicale d'un vétérinaire :   Oui, laquelle	□ Non

## Formulaire d'enregistrement d'un chien au Registre des chiens de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir Page 2 Section 3 - Évaluation comportementale du chien Est-ce que votre chien a déjà été évalué pour un comportement agressif par un médecin vétérinaire? □ Non Si oui, par quel médecin vétérinaire? Quelles ont été ses recommandations? □ Oui Est-ce que votre chien a déjà fait l'objet d'une décision à son égard par une ville/municipalité? Si oui, inscrire la décision et la ville : En tant que gardien ou propriétaire d'un chien, vous êtes responsable de celui-ci. Soyez proactif pour éviter les craintes inutiles à l'égard de votre chien. Prenez le temps d'identifier et de reconnaître les signes d'anxiété de votre animal afin de prévenir les morsures, les dommages à la propriété privée ou publique et de favoriser son bon comportement. Merci à l'avance de votre contribution à prévenir les risques pour la santé, la sécurité des personnes et des animaux! Un petit rappel sur la règlementation provinciale En tout temps, dans un endroit public, le chien doit : • porter sa médaille remise par la municipalité afin d'être identifiable; • être sous le contrôle d'une personne capable de le maîtriser; • être tenu par une laisse d'une longueur maximale de 1,85 m; • porter un licou ou un harnais si le chien pèse plus de 20 kg (environ 44 lbs). Un chien doit demeurer sur la propriété appartenant à son propriétaire ou gardien à moins que sa présence ailleurs ait été autorisée expressément à cette fin. Le gardien ou propriétaire recevra une médaille pour son chien inscrit au Registre des chiens. Je déclare que les renseignements mentionnés sont exacts et je m'engage à aviser la municipalité de tout changement aux données inscrites dans ce formulaire sans délai. Nom et prénom, en lettre moulées En cochant cette case, j'appose ma signature. Signature Date

À l'usage de la municipalité

Date de réception du formulaire : \_\_\_\_\_\_Numéro de la médaille: \_\_\_\_\_ Montant : \_\_\_\_\_\_\$ Numéro de reçu: \_\_\_\_\_